

## Réponses aux questions posées aux candidats aux élections législatives dans les 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> circonscriptions de Paris

**Benjamin Lancar / suppléante: Déborah Pawlik**

### **- Quelle est la position de votre parti politique vis à vis des migrants en général et plus particulièrement des mineurs étrangers isolés ?**

La dernière campagne présidentielle a laissé des traces dans l'opinion, avec la montée de l'extrême droite autour de thèmes qui semblaient désigner l'étranger comme le bouc émissaire de tous les maux de la société française.

Nous pensons, à l'UMP, que l'immigration c'est avant tout un atout et une richesse, faite de femmes et d'hommes qui ont choisi de venir dans notre pays, et qu'il convient de valoriser.

Pour autant, il faut aussi tenir compte de l'état de notre économie : la crise que nous traversons provoque une tension réelle sur le marché du travail qu'il serait vain de nier. Le taux de chômage des ressortissants hors UE en France atteint ainsi 24%.

L'immigration légale doit donc être régulée, adaptée en fonction des circonstances économiques et de nos capacités d'accueil qui ne sont pas extensibles à loisir.

C'est pourquoi la politique que nous prônons doit être une politique de responsabilité qui passe par la réduction des flux migratoires, par une meilleure intégration des immigrés légaux déjà présents sur le territoire national et enfin, par une lutte déterminée contre l'immigration illégale – une politique menée par de nombreux pays européens quelle que soit l'orientation politique de leur gouvernement.

Tout cela, bien évidemment, ne s'oppose pas au maintien de notre tradition d'accueil dans le cadre du droit d'asile, dans les limites posées par la loi.

Les mineurs étrangers isolés, qui relèvent d'un statut juridique spécifique distinct de celui des adultes, doivent continuer de bénéficier d'une prise en charge adaptée et: ils restent des enfants en danger.

### **- Quels moyens envisagez-vous au niveau de votre circonscription pour accueillir dignement les migrants et, en particulier, pour assurer la prise en charge et la protection des mineurs étrangers ?**

Il n'est à l'évidence pas de politique de migration qui puisse exister à l'échelle d'une seule circonscription, même si certaines sont plus touchées que d'autres par ce phénomène. Il s'agit donc de réfléchir de manière plus large à la question et de voir comment on peut répartir sur un territoire plus étendu des migrants dont le nombre peut devenir très vite problématique s'il se concentre sur une circonscription ou sur une zone géographique restreinte

Il s'agit aussi de se donner les moyens d'accueillir de manière digne, en conformité avec nos principes républicains et dans le respect des droits de l'Homme, les femmes et les hommes qui arrivent sur notre territoire.

Là encore, la mise en œuvre de nos principes se heurte à la réalité de la crise économique: les ressources financières disponibles sont moins importantes et ne nous permettent pas d'avoir les moyens d'une générosité absolue vis-à-vis du reste du monde. Il s'agit aussi de trouver un équilibre entre cette volonté qui est la nôtre d'accueillir de manière la plus humaine possible des migrants, qui ont parfois vécu des situations personnelles particulièrement éprouvantes, et l'impératif qui est de ne pas créer d' "effet d'appel" vis-à-vis de populations qui souhaiteraient émigrer pour des raisons économiques.

La protection des mineurs étrangers, parce qu'ils restent les plus vulnérables, notamment à l'exploitation et aux trafics en tous genres, doit être privilégiée. Il s'agit

de trouver des réponses qui permettent de ne plus laisser à la rue des mineurs le soir, et de les aiguiller vers des structures adaptées qui leur permettront, non seulement de trouver un abri, mais également de les prendre en charge sur le plus long terme.

A titre personnel, nous avons été particulièrement marqués par les difficultés rencontrées par France Terre d'Asile sur la circonscription quand il s'agit de choisir les mineurs qui pourront bénéficier d'un hébergement le soir: seuls un certain nombre, les plus jeunes (sur des critères exclusivement physiques, de taille, etc.) sont sélectionnés pour rejoindre le lieu d'hébergement d'urgence (une ancienne station de métro reconverte en centre d'accueil de nuit). Tous les mineurs devraient pouvoir bénéficier de cette possibilité de nuit au chaud...

**- Concernant plus particulièrement l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), que proposez-vous tant en termes de capacités d'accueil que de procédures afin que cette structure puisse faire face à ses obligations ?**

Les polémiques récentes autour de l'accueil des mineurs isolés par l'Aide Sociale à l'Enfance dépendant des départements ne sont pas dignes: s'il est important qu'il y ait une répartition plus équilibrée de la prise en charge des mineurs isolés étrangers entre départements limitrophes, il n'est pas tolérables d'en faire des enjeux de marchandages institutionnels comme on a pu le voir récemment en Seine Saint Denis.

Si chacun doit effectivement prendre sa part, le rapport de force qui a été choisi par le président du conseil général de ce département est particulièrement triste: on a instrumentalisé des enfants dont personne ne voulait et ils ont été ballotés entre tribunaux, PJJ et services de l'ASE ...

Nous pensons qu'il est impératif d'adopter une approche pragmatique concernant aussi bien les questions de capacité d'accueil que de procédure. La déclinaison concrète d'une partie des conclusions du rapport Debré sur les mineurs isolés étrangers participe de cette logique, avec notamment la mise en place de plateformes interrégionales d'orientation.

Pour ce qui est de la question du financement, il nous semble impératif de relancer de façon sereine le dialogue instauré entre les services du ministère de la Justice (protection judiciaire de la jeunesse) et l'assemblée des départements de France. Le recours à Dominique Baudis, le défenseur des droits, comme tierce partie peut permettre d'apaiser les débats et nous y sommes tout à fait favorables.

**- Êtes-vous prêts à prendre l'initiative d'une demande de rapport parlementaire sur l'accueil et la protection des mineurs étrangers ?**

Pourquoi pas ? Mais il nous paraît utile de laisser les discussions en cours aller à leur terme.